

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 20-2023**

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

Reconstruction de la station d'épuration de Pully Etudes de projet

Crédit demandé CHF 8'244'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Reconstruction de la STEP.....	3
2.1. Résultats des études d'avant-projet	3
2.1.1. Traitement de l'eau	3
2.1.2. Génie civil	4
2.1.3. Architecture.....	4
2.1.4. Valorisation énergétique	5
2.1.5. Conduite de rejet au lac	5
2.1.6. Travaux.....	5
2.1.7. Programme pédagogique.....	6
2.1.8. Sculpture d'André Gigon	6
2.1.9. Surfaces d'utilité publique sur la STEP	6
2.1.10. Devis et coûts d'exploitation	7
3. Mise à jour du plan d'affectation	8
4. Refonte du partenariat Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne.....	8
5. Buts et fonctionnement de l'association intercommunale.....	9
6. Modèle foncier et financement de la future STEP	10
7. Planning général	11
8. Financement.....	12
8.1. Montant demandé	12
8.2. Mode de financement des études	13
9. Conséquences financières	13
9.1. Incidences sur le personnel.....	13
9.2. Charges d'exploitation.....	13
9.3. Charges d'amortissement	14
9.4. Charges d'intérêts	14
9.5. Revenus supplémentaires.....	14
9.6. Incidences sur le budget de fonctionnement	14
10. Développement durable.....	15
10.1. Dimension économique.....	15
10.2. Dimension environnementale	15
10.3. Dimension sociale	15
11. Communication	15
12. Programme de législature.....	15
13. Conclusions.....	16

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

La station d'épuration des eaux usées de Pully (ci-après STEP) traite les eaux de près de 22'500 habitants des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

La STEP a plus de 50 ans et, si elle remplit encore la plupart des exigences légales de traitement, des problèmes d'exploitation se font ressentir de plus en plus souvent, à l'image des fuites qui ont nécessité, de 2015 à 2018, d'importants travaux de rénovation des digesteurs. Les installations devront dès lors être rénovées ou remplacées pour garantir leur fonctionnement à long terme.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) impose le traitement des micropolluants à toutes les STEP de plus de 24'000 habitants. Il s'agit de substances telles que des composés présents dans les pesticides, les produits d'entretien ou les médicaments qui se retrouvent dans l'eau et qui, à d'infimes concentrations déjà, sont nocives pour les organismes vivants. Des étapes de traitement devront donc être ajoutées pour traiter ces micropolluants. Pour toutes ces raisons, la STEP de Pully doit être reconstruite d'ici à 2030, horizon auquel le nombre de 24'000 habitants raccordés devrait être atteint.

La reconstruction de la STEP de Pully implique, en plus des travaux sur la STEP elle-même, la révision du plan d'affectation (ci-après PA) et la refonte du partenariat avec les communes de Paudex et de Belmont-sur-Lausanne.

Pour mémoire, dans sa séance du 30 septembre 2020, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de CHF 1'445'000.00 TTC pour le financement des études d'avant-projet de reconstruction de la STEP et la révision du PA (préavis N° 10-2020).

Par ce préavis, la Municipalité présente les résultats de cet avant-projet et demande au Conseil communal un crédit de CHF 8'244'000.00 afin de financer les études de projet.

2. Reconstruction de la STEP

2.1. Résultats des études d'avant-projet

Les études d'avant-projet ont eu pour but de fixer les bases de dimensionnement de la future STEP, choisir les techniques de traitement, définir le concept énergétique et esquisser les grandes lignes du futur bâtiment. Le rapport d'avant-projet a été validé par les Municipalités des trois communes partenaires et soumis au Canton en février 2023. Les chapitres suivants résument les principaux éléments de ce rapport.

2.1.1. Traitement de l'eau

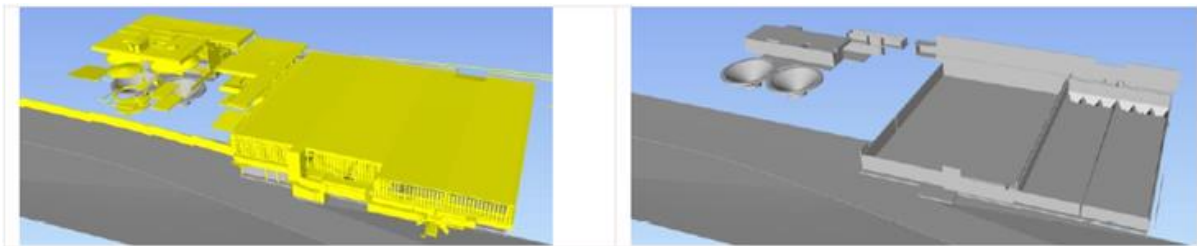
Le cœur du traitement de l'eau est un procédé dit « biologique » qui permet de retirer la pollution dissoute. C'est également l'étape de traitement la plus énergivore. Parmi les techniques réalisables, le choix s'est porté sur celle ayant la plus grande efficacité énergétique et les coûts d'exploitation les plus faibles, les coûts d'investissement étant quant à eux similaires. Cette technologie est appelée Nereda.

Deux technologies dominantes sont déployées en Suisse pour le traitement des micropolluants : le traitement par ozonation et l'utilisation de charbon actif. Compte tenu de la

composition des eaux usées qui parviennent à la STEP de Pully, le choix s’est porté sur la seconde.

2.1.2. Génie civil

Le projet vise une réutilisation maximale du génie civil existant pour économiser l’énergie grise et limiter les coûts. Cependant, le volume à disposition dans la STEP actuelle est insuffisant étant donné les nouveaux traitements à implanter. Il n’est donc pas possible de réutiliser les parties aériennes (murs et toit) du bâtiment. Les seuls éléments pouvant être conservés sont les parties souterraines (radier et murs de soutènement), qui devront être renforcées pour supporter le poids des nouveaux ouvrages.



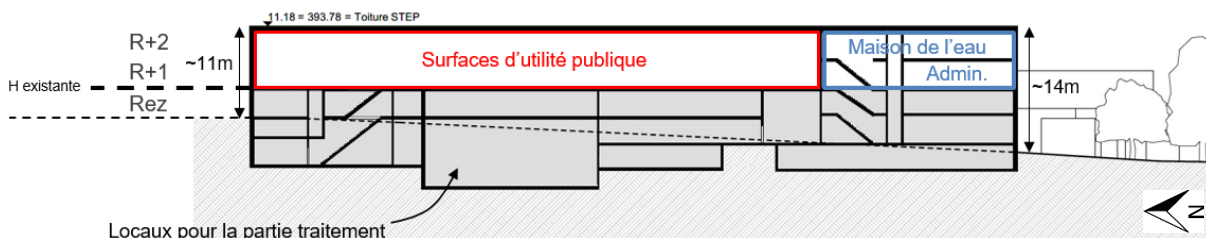
Etat actuel

Structure conservée

2.1.3. Architecture

Les étages inférieurs du bâtiment de la STEP comporteront les installations de traitement. Afin de valoriser au mieux le site, les fondations ne seront pas reconstruites mais renforcées de manière à ce que, pour des besoins publics, les espaces de traitement puissent être surmontés d’un volume équivalent à deux étages. La partie Sud sera dédiée aux besoins de la STEP, avec les bureaux des collaborateurs, des salles de conférences et un espace pédagogique pour l’accueil du public (cf. chapitre 2.1.7). Dans la partie Nord, le maintien comme aujourd’hui d’un parking public, mais étendu sur deux étages, est la piste privilégiée à ce jour pour valoriser ces volumes. Ceux-ci pourraient toutefois servir, en fonction du développement du projet ou des besoins au cours du temps, comme locaux de l’administration ou comme espaces de stockage.

Le futur bâtiment restera sensiblement dans l’emprise au sol du bâtiment actuel. Il sera en revanche rehaussé d’environ 9 m par rapport au bâtiment existant en raison de la surélévation inévitable des bassins de traitement et de la création d’étages supplémentaires.



Vue depuis le ch. de la Plage



— Emprise du futur bâtiment

La toiture sera recouverte de panneaux solaires. L'espace non bâti au Sud sera réaménagé entièrement en espace vert.

La réhabilitation de la STEP offre en outre l'opportunité de créer un chemin piéton le long de la Paudèze qui relierait le lac à la rte de Vevey. La suite des études devra en confirmer la faisabilité.

2.1.4. Valorisation énergétique

Le biogaz produit par la STEP continuera d'être transformé en chaleur et en électricité. La chaleur sera désormais récupérée sur les eaux traitées. Finalement, des panneaux photovoltaïques compléteront la production d'électricité.

A l'horizon 2060, correspondant à la pleine capacité de la STEP, celle-ci sera à 100 % autosuffisante pour ses besoins en chaleur et pourra fournir à un futur réseau de chauffage à distance un excédent d'environ 7'700 MWh/an, correspondant aux besoins d'environ 400 ménages.

2.1.5. Conduite de rejet au lac

La Direction générale de l'environnement (DGE) du Canton de Vaud a exigé que les eaux traitées à la STEP soient rejetées au lac, et non plus à la Paudèze, afin d'offrir une protection accrue des rives du lac et des zones de baignade. Le point de rejet de cette conduite sera situé à environ 230 m des rives, face à la piscine, et à une profondeur de 25 m. Son emplacement est dicté par des contraintes de stabilité du terrain.

2.1.6. Travaux

Comme la STEP est reconstruite à son emplacement actuel, un traitement provisoire devra être mis en place pendant les travaux. Durant cette période, l'eau traitée sera rejetée avec une qualité dégradée. Afin de limiter l'impact sur la qualité de l'eau de baignade à proximité de la piscine, la nouvelle conduite de rejet au lac devra ainsi impérativement être construite avant la mise en service du traitement provisoire. Les travaux de reconstruction de la STEP dureront de 3 à 3.5 ans environ (hors construction de la nouvelle conduite de rejet).

2.1.7. Programme pédagogique

Conformément aux intentions présentées dans le préavis N° 10-2020, les espaces consacrés à l'accueil des écoliers et des visiteurs seront améliorés.

Des visites sécurisées des installations de la STEP seront proposées pour les classes. Cette offre sera complétée par un espace pédagogique destiné à accueillir des groupes (écoliers, familles et adultes). En l'état actuel des réflexions, un programme de médiation scientifique, incluant diverses activités, pourrait être développé pour permettre au public de mieux comprendre le fonctionnement de la STEP et d'aborder les questions et enjeux en lien avec l'eau et la durabilité. Intéressée par le concept élaboré durant l'avant-projet, l'Université de Lausanne pourrait être un partenaire de cet espace pédagogique, dont les contours seront précisés durant la phase de projet, en tenant compte de l'évolution de la situation financière de notre commune.

2.1.8. Sculpture d'André Gigon

Une œuvre du sculpteur suisse André Gigon repose sur une grande partie de la façade Ouest du bâtiment. Commandée par la Ville de Pully lors de la construction de la STEP, cette sculpture monumentale est complétée d'une fontaine et d'un bassin. D'après les recherches effectuées par le Musée d'art de Pully, elle répond à la définition de l'« œuvre d'art intégrée » édictée par la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) dans la mesure où elle a été conçue spécifiquement pour le bâtiment dans lequel elle s'insère et ne peut être isolée de son contexte initial. Actuellement, cette œuvre représente une forte contrainte pour le réaménagement du bâtiment puisqu'elle occupe toute sa façade. Elle entre ainsi en conflit avec le besoin d'accès logistique et le rehaussement de la façade de la nouvelle STEP. Si son maintien semble extrêmement difficile sur le plan technique, il est également peu adéquat sur le plan artistique étant donné que l'identité et les gabarits du bâtiment sont amenés à être radicalement modifiés. Pour toutes ces raisons, l'avant-projet prévoit son archivage et sa suppression.



Sculpture d'André Gigon

2.1.9. Surfaces d'utilité publique sur la STEP

Un parking public de 67 places occupe actuellement le toit de la STEP. Le maintien d'un parking sur la future STEP offrant un nombre de places plus important est la solution privilégiée à ce stade de développement du projet. La création de nouvelles places de parc sur la STEP

serait compensée par une réduction équivalente de l'offre sur le domaine public, en particulier des places du parking de la piscine. Ceci permettrait à la fois de libérer de l'espace au bord du lac pour des aménagements publics et de concentrer le stationnement à proximité de la route cantonale pour limiter le trafic sur les ch. des Bains et de la Plage. Aussi, parmi les besoins identifiés pour valoriser les surfaces d'utilité publique sur la STEP, la création d'un parking de deux étages est l'option privilégiée à ce jour. De manière plus globale, la politique de stationnement dans le périmètre large des rives Est du lac fera l'objet d'une attention particulière, tant au sens des normes que des attentes de la population et des usagers.

2.1.10. Devis et coûts d'exploitation

Le devis de l'ouvrage s'élève à environ CHF 50 mios HT, dont CHF 45 mios HT pour la STEP et CHF 4.5 mios HT pour les surfaces d'utilité publique, avec des subventions fédérales et cantonales attendues de l'ordre de CHF 8 mios (à déduire des CHF 45 mios). Le détail des coûts pour la partie STEP (CHF 45 mios HT) est présenté dans le tableau ci-après.

Répartition des coûts de la STEP	Coûts travaux [CHF HT]	Répartition [%]	Subventions
Général	5'839'500.00	17 %	-
Bâtiment administratif	2'462'000.00	7 %	-
Station de pompage	158'920.00	0.5 %	-
Prétraitement et primaire	4'600'560.00	13 %	-
Biologie	6'756'041.00	20 %	1'831'000.00
Micropolluants	6'047'196.00	18 %	6'001'000.00
Traitement des boues et du gaz	4'454'229.00	13 %	-
Traitement de l'air	327'420.00	1 %	-
Energie	1'570'000.00	5 %	-
Conduite de rejet au lac	1'772'084.00	5 %	-
Total travaux HT	33'987'950.00	100 %	7'832'000.00
Honoraires	5'870'767.00		-
Divers et imprévus	5'105'015.00		-
Total HT arrondi	44'964'000.00		7'832'000.00
Total HT après subventions	37'132'000.00		

Le devis de l'avant-projet sur la partie STEP (CHF 45 mios HT) est nettement plus élevé que le montant présenté dans le préavis N° 10-2020 (CHF 27 mios HT). Comme le détaille la note ci-annexée au sujet de l'évolution des coûts, cette différence résulte d'une combinaison de plusieurs facteurs :

- Du fait de l'inflation, les prix dans le domaine de la construction ainsi que ceux de la fourniture de matériaux et d'équipements sont de 20 % à 30 % plus élevés qu'il y a quelques années.
- Les études préliminaires datent de plus de 10 ans. Ainsi, dans l'intervalle, il a fallu étendre l'horizon de dimensionnement et les volumes à traiter qui en découlent. Les exigences de traitement ont par ailleurs évolué ou sont sur le point de changer. L'intégration de ces éléments assure une meilleure performance de traitement et énergétique.





- Ces nouvelles conditions-cadres ainsi que le vieillissement des infrastructures ont limité une réutilisation importante des ouvrages (génie civil) avec un fort impact sur les coûts d'investissement. En effet, la valeur des ouvrages existants réutilisés dans les études précédentes était estimée à CHF 10 millions HT. Avec une reconstruction désormais quasiment complète, ce montant s'ajoute au coût d'investissement.

Bien qu'importante, cette augmentation du devis de CHF 27 à 45 millions HT ne se traduira au final que par une augmentation de l'ordre de 5 % des coûts totaux d'évacuation et de traitement des eaux à Pully, tandis que la nouvelle installation assurera de meilleures performances que prévu initialement en termes de traitement et de production d'énergie.

3. Mise à jour du plan d'affectation

La reconstruction de la STEP nécessite de réviser préalablement le PA. Au centre du plan, l'affectation d'utilité publique de la parcelle communale qui accueille la STEP sera confirmée, ce qui permettra de réaliser le programme décrit au chapitre 2. Au Sud, l'espace non bâti bordant la STEP et les deux bâtiments existants ainsi que leurs abords composent un petit ensemble présentant des qualités architecturales et paysagères intéressantes que le PA visera à maintenir. Au Nord, la parcelle n° 3685 pourrait accueillir tant des activités que du logement qui contribueront ainsi à sa densification en cohérence avec le projet de la STEP. Il conviendra, pour l'affectation de cette parcelle, de tenir compte des besoins identifiés dans la démarche « Objectif logement » et de sa proximité aux services et commerces.



	Périmètre du plan d'affectation		Conservé
	Parcelle privée		Reconstruit
	Parcelle privée communale		Densifié

Les études urbanistiques et techniques sont en cours pour formaliser ces intentions dans un plan et un règlement. Le dossier sera transmis pour examen préalable au Canton à fin 2023.

4. Refonte du partenariat Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne

La convention de 1975 relative à la construction et à l'exploitation de la STEP et l'entente intercommunale qu'elle sous-tend n'est plus adaptée à la gestion de la future STEP car certains éléments sont caducs ou non traités. De plus, des investissements conséquents seront nécessaires et méritent de reposer sur une structure juridique solide.

Différentes structures juridiques ont ainsi été analysées, en particulier la société anonyme de droit privé (ci-après SA), les contrats de prestations ou l'association intercommunale

(ci-après AI). Le modèle de la SA offre peu d'avantages par rapport aux deux autres et complique la gestion administrative et financière de la STEP. Le modèle du contrat de prestations, consistant uniquement à facturer les frais d'épuration aux communes partenaires sans les intégrer dans la gestion de la STEP, ne répond pas à l'esprit de partenariat souhaité. Les Municipalités des trois communes partenaires se sont prononcées en faveur de la création d'une AI, plus proche de la structure actuelle et garantissant un bon équilibre entre les trois communes dans le financement et le pilotage de la STEP.

L'AI est une entité de droit public composée d'un Conseil intercommunal (membres issus des trois Conseils communaux) et d'un comité de direction (membres issus des trois Municipalités). La Ville de Pully fonctionne déjà en AI pour les services de la police, de la protection civile et des pompiers.

5. Buts et fonctionnement de l'association intercommunale

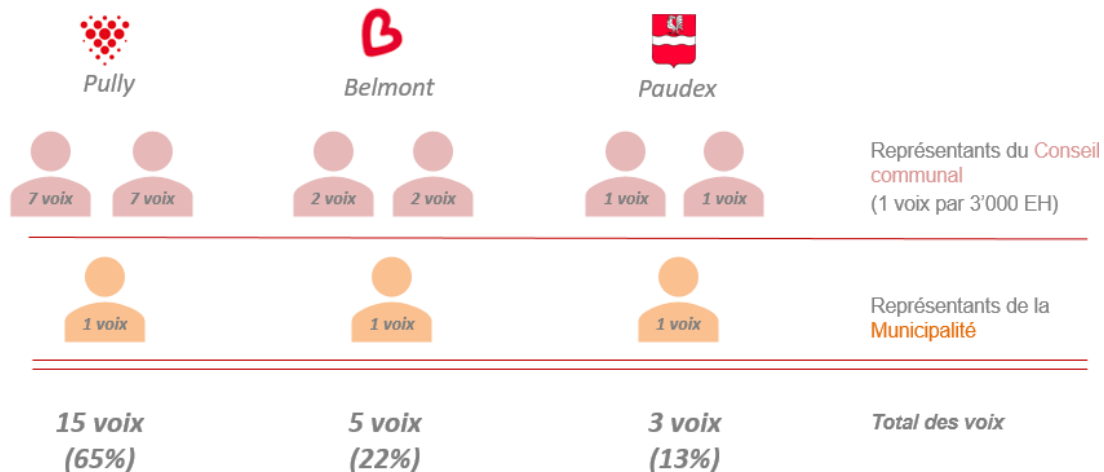
Au stade actuel des discussions entre les trois Municipalités concernées, l'AI aura pour but principal de financer, d'exploiter et d'entretenir la STEP. Elle aura également pour but optionnel de planifier, d'exploiter et d'entretenir les réseaux d'eau et d'assainissement des communes qui le désirent.

Les recettes de l'AI seront composées des contributions des communes membres (chaque commune prélevant sa taxe d'épuration selon son propre règlement), de la vente d'énergie et des subventions.

Les services transversaux suivants seraient à priori fournis par la Ville de Pully contre rémunération : ressources humaines, informatique, comptabilité et finances, communication et musées (pour les programmes de sensibilisation), secrétariat (pour le comité de direction) et éventuelles prestations pour la planification des réseaux d'eau et d'assainissement (effectuées par le bureau technique de la Direction des travaux et des services industriels). L'association emploierait son propre personnel pour la gestion et l'exploitation de la STEP ainsi que pour l'exploitation des réseaux dont les communes membres lui confieraient la gestion.

La représentation politique dans les organes de l'association serait à priori la suivante :

Pour le conseil d'administration :

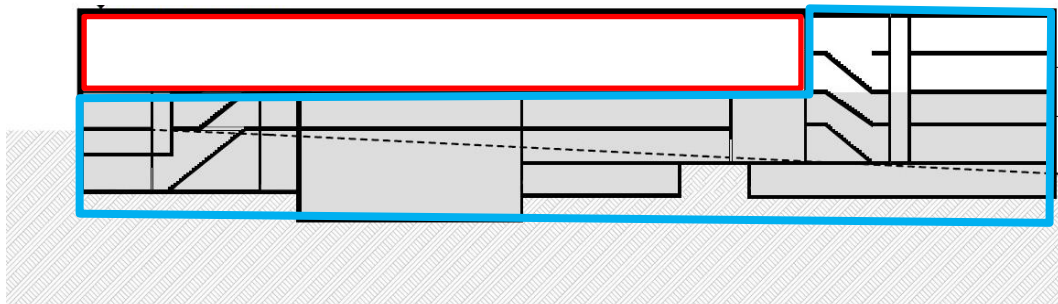


Pour le comité de direction :



6. Modèle foncier et financement de la future STEP

Le modèle foncier et de financement privilégié à ce stade par les trois Municipalités est un modèle de propriété par étage (PPE) dans lequel l'AI finance et exploite les locaux dédiés à la STEP et la Ville de Pully finance et exploite les locaux dédiés aux besoins publics (par exemple un parking). Ce modèle, relativement complexe du point de vue foncier (impliquant la création d'un droit de superficie, d'une PPE et de servitudes), offre l'avantage de séparer de façon claire le financement et le rôle de chaque entité.



Répartition du financement et de l'exploitation du bâtiment entre l'AI (bleu) et la Ville de Pully (rouge)

L'AI financera la construction de la STEP et refacturera annuellement, en sus des frais d'exploitation, ses frais d'amortissement et d'intérêt aux communes membres au prorata des habitants raccordés à la STEP (soit environ CHF 45 mios répartis à 77 % pour Pully, 15 % pour Belmont-sur-Lausanne et 8 % pour Paudex¹).

Pour mémoire, l'évacuation des eaux usées par le réseau d'assainissement et leur traitement à la STEP sont financés par des taxes communales affectées. A terme, la reconstruction de la STEP engendrera une adaptation des taxes. Les études de projet permettront d'en préciser le montant.

La création de cette AI sera soumise au vote des trois Conseils communaux dans un préavis prévu courant 2025.

¹ Données au 27 janvier 2023

7. Planning général

Le planning ci-dessous présente le déroulement du projet pour une mise en service à l’horizon 2031. Il est à noter qu’il ne prend pas en compte les éventuels recours.

	2024		2025		2026		2027		2028		2029-2031
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	
STEP	Etudes				Appel d'offres + Mise à l'enquête + Préavis au conseil intercommunal de l'AI: demande de crédits d'ouvrage		Etudes d'exécution et mise en place du traitement provisoire			Travaux	
Conduite	Etudes		Appel d'offres + Préavis : demande de crédits d'ouvrage		Travaux						
Plan d'affectation	Examen préalable	Mise à l'enquête	Adoption par le Conseil communal + Approbation par le Canton								
Partenariat PPB	Elaboration des conventions et instruments fonciers		Préavis: création de l'AI		Entrée en vigueur de l'AI						

8. Financement

8.1. Montant demandé

Les crédits demandés dans le présent préavis financeront les études de projet, dont les montants estimés sont listés dans le tableau ci-après. Les postes suivants sont explicités plus en détail :

- Etudes STEP : ce mandat regroupe les honoraires des ingénieurs et architectes des études de projet jusqu'à la mise en service. Il a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert, dont l'offre retenue s'élève à CHF 7'166'996.05 TTC. Ce montant est séparé en une tranche ferme de CHF 5'433'925.33 TTC financée par le présent préavis et comprenant les études de projet, la mise à l'enquête, la réalisation d'appels d'offres et les études d'exécution. La tranche de CHF 1'733'070.72 TTC prévue pour le suivi des travaux et la mise en service sera adjugée courant 2026 sous condition de l'obtention du permis de construire et des crédits d'ouvrage.
- Bureau d'appui au maître d'ouvrage : celui-ci conseillera la Municipalité pour la conduite du projet et contrôlera la qualité. Ce mandat a aussi fait l'objet d'un appel d'offres ouvert. Aucune offre n'ayant été déposée, une nouvelle procédure est en cours.
- Renchérissement (5 %) : la prise en compte du renchérissement est nécessaire étant donné le contexte économique peu stable et la durée des mandats (portant pour certains jusqu'en 2031). Le renchérissement est calculé sur la base d'une norme de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA).

Objets	Montants [CHF TTC]	Base de l'estimation
Etudes de la STEP	5'434'000.00	[1]
Bureau d'appui au maître d'ouvrage	500'000.00	[2]
Etudes des équipementiers	110'000.00	[2]
Analyses de pollution	30'000.00	[2]
Etudes d'impact sur l'environnement	50'000.00	[2]
Etudes sur la station de pompage, du projet à la mise en service	360'000.00	[2]
Licences pour logiciel	15'000.00	[1]
Communication	100'000.00	[2]
Etudes de la conduite de rejet au lac, y compris suivi environnemental	180'000.00	[2]
Elaboration du partenariat Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne	20'000.00	[2]
Développement du programme pédagogique	30'000.00	[2]
Archivage de l'œuvre d'André Gigon	15'000.00	[2]
Analyse des bétons	25'000.00	[2]
Divers et imprévus (15 %)	1'031'000.00	-
Renchérissement (5 %)	344'000.00	-
Total général TTC	8'244'000.00	

[1] Fondé sur des offres reçues

[2] Fondé sur le montant de mandats similaires

8.2. Mode de financement des études

Par l'intermédiaire de ce préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit qui permettra de financer l'intégralité des études, dont une partie sera refacturée aux communes de Paudex et de Belmont-sur-Lausanne. Ces dernières solliciteront chacune d'ici la fin de cette année l'octroi d'un crédit auprès de leurs Conseils communaux respectifs pour financer la part des études qui leur revient. Elles s'en acquitteront ensuite au moyen de différents acomptes et d'un décompte final au bouclage des études.

La répartition du coût de ce préavis entre les communes partenaires correspond à celle du futur bâtiment, à savoir 90 % à la charge des trois communes pour la STEP et 10 % à la charge de la Ville de Pully pour les surfaces d'utilité publique². Les 90 % pour la STEP sont répartis entre les communes au prorata des habitants raccordés, comme prévu dans la convention en vigueur. Au final, la répartition des coûts du préavis est la suivante :

	Montants [CHF TTC]
Montant total du préavis	8'244'000.00
Part liée à la STEP (90 %)	7'419'600.00
Part de Pully (77 %)	5'713'092.00
Part de Belmont-sur-Lausanne (15 %)	1'112'940.00
Part de Paudex (8 %)	593'568.00
Part liée aux surfaces d'utilité publique (10 %)	824'400.00
Part de Pully (100 %)	824'400.00
Total à la charge de Pully	6'537'492.00

9. Conséquences financières

9.1. Incidences sur le personnel

Les études mentionnées dans le présent préavis seront réalisées par des bureaux spécialisés et coordonnées par le personnel actuel de l'administration communale. Par conséquent, il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire pour ces études.

9.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la STEP et du réseau d'assainissement ne seront pas modifiées par ces études.

² La STEP est devisée à CHF 45 millions HT et les surfaces d'utilité publique à CHF 4.5 millions HT (rapport BG, Réhabilitation de la STEP de Pully, Avant-projet, février 2023), soit 91 % pour la STEP et 9 % pour les surfaces d'utilité publique.

9.3. Charges d'amortissement

Les amortissements des études, prévus sur cinq ans, se présentent de la manière suivante :

Compte	Service	Amortissements annuels	
460.3316	Canalisations et épuration	CHF	1'142'620.00
A définir en fonction de la nature finale des surfaces d'utilité publique, (par exemple compte 611.3316 dans le cas d'un parking)		CHF	164'880.00

9.4. Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux moyen de 3 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 85'700.00 par année pour la STEP et à CHF 12'370.00 pour les surfaces d'utilité publique.

9.5. Revenus supplémentaires

Ces études ne généreront aucun revenu supplémentaire.

9.6. Incidences sur le budget de fonctionnement

Les études étant financées par une taxe communale affectée, le budget de fonctionnement de la commune ne sera pas impacté.

Intitulés	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Personnel supplémentaire en ETP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissement STEP	0.00	0.00	0.00	1'142'620.00	1'142'620.00	2'285'240.00
Amortissement surfaces d'utilité publique	0.00	0.00	0.00	164'880.00	164'880.00	329'760.00
Intérêts STEP	85'700.00	85'700.00	85'700.00	85'700.00	85'700.00	428'500.00
Intérêts surfaces d'utilité publique	12'370.00	12'370.00	12'370.00	12'370.00	12'370.00	61'850.00
Total charges supplémentaires	98'070.00	98'070.00	98'070.00	1'405'570.00	1'405'570.00	3'105'350.00
*Taxe affectée	85'700.00	85'700.00	85'700.00	1'228'320.00	1'228'320.00	2'713'740.00
Total net	12'370.00	12'370.00	12'370.00	177'250.00	177'250.00	391'610.00

* Les taxes affectées financent uniquement la part des études relatives à la STEP

10. Développement durable

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le Canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

10.1. Dimension économique

En assurant un traitement efficace des eaux usées, ce projet contribue à limiter la propagation de maladies liées à l'eau et ses conséquences sur les coûts de la santé. En outre, il générera certains revenus grâce à la récupération de chaleur dans les eaux usées.

10.2. Dimension environnementale

La reconstruction de la station d'épuration permet de préserver la qualité des eaux et de l'environnement.

10.3. Dimension sociale

Les lacs et cours d'eaux de qualité offrent des espaces de rencontre et de loisirs gratuits. A travers son espace pédagogique, la future STEP permettra au public de mieux comprendre son impact sur l'environnement.

11. Communication

Les résultats des études d'avant-projet (décrits aux chapitres 2 à 4) ont été présentés à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) le 30 janvier 2023.

Une séance d'information au Conseil communal a été organisée le 28 août 2023 pour présenter l'évolution du secteur du bord du lac sur ces prochaines années, incluant la reconstruction de la STEP.

La Commission permanente d'urbanisme (CPU) s'est rassemblée le 5 septembre 2023 pour une présentation du règlement du PA.

Les riverains seront consultés dans le cadre de la mise à l'enquête.

12. Programme de législature

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité, thème « Entretien, rénovation du patrimoine construit et énergie ».

13. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 20-2023 du 27 septembre 2023,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 8'244'000.00 TTC, destiné à financer la phase d'études de projet pour la reconstruction de la STEP, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum, une fois déduite les participations des communes de Paudex et de Belmont-sur-Lausanne.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 septembre 2023.

Au nom de la Municipalité


Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Annexe :

- Synthèse des coûts